

Soutien au comportement adaptatif (SCA)

CLIENTÈLE

Chaque classe accueille des élèves ayant un trouble de comportement (code 12) ou, occasionnellement, des élèves handicapés ayant des besoins particuliers d'encadrement au niveau du comportement. Les classes sont composées de groupes d'élèves hétérogènes tant au niveau de l'âge que des acquis.

CARACTÉRISTIQUES

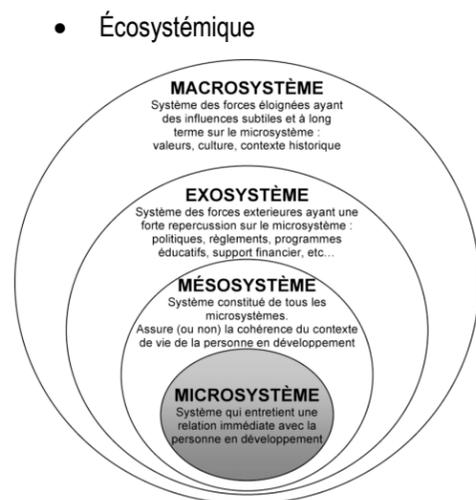
- Les troubles de comportement se caractérisent par leur persistance, leur constance, leur fréquence et leur intensité
- Présence de comportements surréactifs en regard des stimuli de l'environnement (Paroles et actes injustifiés d'agression, d'intimidation et de destruction et refus persistant d'un encadrement justifié...) OU
- Présence de comportements sous-réactifs en regard des stimuli de l'environnement (Manifestations de peur excessive de personnes et de situations nouvelles, comportements anormaux de passivité, de dépendance et de retrait...)
- Déficit important de la capacité d'adaptation
- Difficultés dans leurs relations avec les pairs : paroles, actes d'agression, d'intimidation et de destruction
- Difficultés significatives d'interaction avec un ou plusieurs éléments de l'environnement scolaire, social ou familial
- Présence de troubles associés tels le TDAH, SGT, trouble de l'attachement, etc.

OBJECTIFS DE LA CLASSE

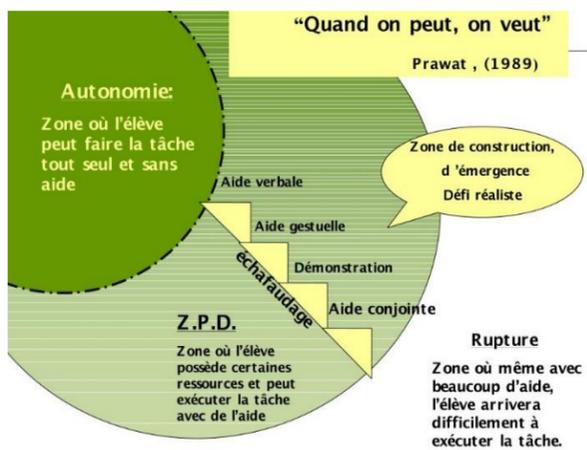
- Offrir aux élèves un encadrement spécifique et spécialisé en lien avec la modification de comportements problématiques en comportements adaptés
- Permettre aux élèves de poursuivre leur progression au niveau des apprentissages
- Outiller les élèves pour favoriser un retour en classe ordinaire

EXEMPLES DE MODÈLES THÉORIQUES ET D'APPROCHES PRÉCONISÉES

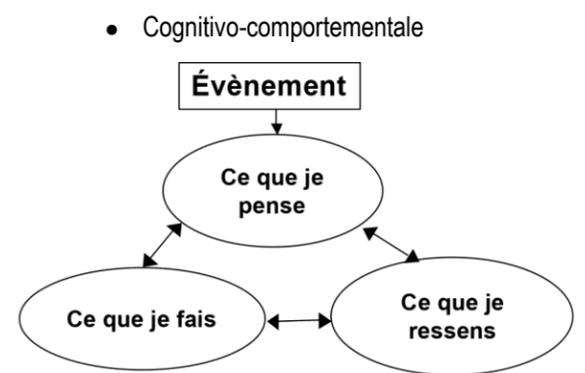
- Enseignement explicite des comportements
- Modèle d'intervention à trois niveaux



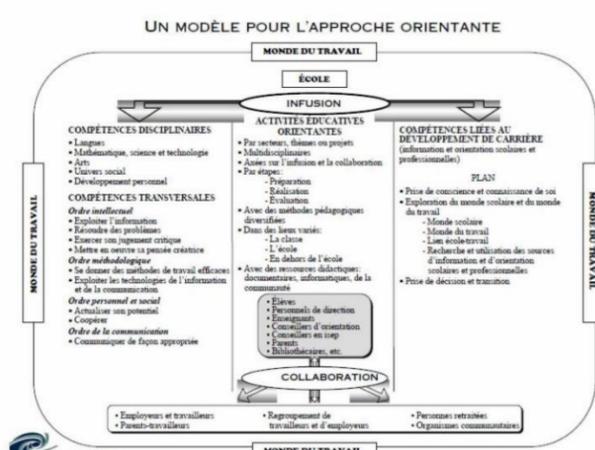
- Zone proximale de développement



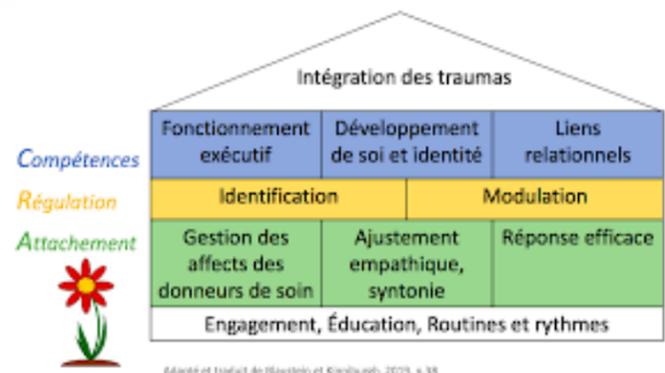
- Collaborative



- Approche orientante



- Approche axée sur les traumas, modèle ARC (attachement, régulation et compétence)



Modèle d'intervention ITCA

ENSEIGNEMENT

- Tout comme pour la classe ordinaire, l'enseignement en classe spécialisée doit respecter les encadrements et les règles prévues pour le temps d'enseignement et l'application des programmes de formation.
- Un enseignement de qualité tenant compte des approches probantes doit être mis de l'avant pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Les ratios

Au primaire	Au secondaire
Moyenne 10	Moyenne 12

Maximum 12	Maximum 14
------------	------------

(Convention collective du personnel enseignant 8-8.03 et 8-8.04)

Personnel rattaché à ce type de regroupement

- Enseignante ou enseignant
- TES
- Professionnelle ou professionnel de l'école en soutien selon l'organisation des services complémentaires de l'école
- Conseillère ou conseiller pédagogique en soutien
- Professionnelle ou professionnel en psychoéducation